

L'Union européenne va approuver une importante accélération de la coopération avec Israël - Laurent Zecchini - Le Monde

23 juillet 2012



Quel rapport peut-il y avoir entre le 11^e Conseil d'association Union européenne-Israël, qui se réunit à Bruxelles, mardi 24 juillet, et l'attentat-suicide anti-israélien qui s'est produit en Bulgarie le 18 juillet ? A priori aucun, mais les autorités israéliennes se sont cependant évertuées ces derniers jours à enjoindre les Européens à les soutenir au moment où l'Etat juif est frappé par le terrorisme... Comment ? En ne revenant pas sur leurs engagements de renforcer de façon significative les domaines de la coopération bilatérale, lesquels ont été pris le 2 mai, lors d'une réunion conjointe à Jérusalem.

En principe leur inquiétude n'est pas fondée : le Conseil d'association, qui se tiendra en marge du Conseil des ministres des affaires étrangères, va entériner une liste de 60 nouvelles « activités concrètes dans plus de quinze domaines différents », y compris des liens avec plusieurs agences européennes. Officiellement et juridiquement, cet important renforcement de la coopération avec Israël ne constitue pas ce fameux « rehaussement » des relations demandé depuis longtemps par l'Etat juif, mais une simple déclinaison des « opportunités » prévues par le Plan d'action entre l'UE et Israël, adopté en 2005.

IMPASSE DU PROCESSUS DE PAIX

En réalité, au-delà des mécanismes communautaires se dessine l'intention d'accroître la coopération politique et technique avec Israël, en dépit de l'absence totale de progrès du processus de paix avec les Palestiniens, interrompu depuis septembre 2010. Les Vingt-Sept vont insister dans leurs conclusions sur la nécessité de mettre en œuvre « activement et rapidement » ce catalogue de mesures, et rappeler qu'ils sont prêts à envisager un rehaussement des relations bilatérales lorsque les conditions seront réunies.

Cette démarche très politique avait été gelée après l'intervention militaire israélienne dans la bande de Gaza au cours de l'hiver 2008-2009. Le paradoxe est que les ministres européens des affaires étrangères vont souligner dans le même communiqué qu'il est impératif de maintenir la solution de deux Etats (l'un Israélien, l'autre palestinien), dénoncer l'accélération de la colonisation en Cisjordanie, les expulsions de familles palestiniennes, la démolition de maisons et d'infrastructures à Jérusalem-Est, l'aggravation des conditions de vie de la population palestinienne, et les graves limitations imposées à l'Autorité palestinienne pour favoriser le développement économique des territoires occupés, en particulier dans la zone C (sous contrôle total d'Israël).

La décision des Vingt-Sept est particulièrement significative, dans la mesure où elle intervient après les conclusions adoptées par les ministres européens des affaires étrangères, le 14 mai, qui avaient représentées un net durcissement de la position européenne : l'UE avait alors exprimé sa « profonde préoccupation devant les développements sur le terrain, qui menacent de rendre la solution à deux Etats impossible ». Ce passage est repris dans le communiqué du 24 juillet, lequel renvoie à une annexe qui dresse la liste des 60 dispositions ayant fait l'objet d'un accord.

49 SECTEURS DE COOPÉRATION

Parmi les 49 secteurs de coopération énumérés, figurent notamment ceux-ci : douanes, marché intérieur, agriculture, mouvement des personnes et sécurité sociale, coopération statistique, tourisme, justice et affaires intérieures, transport (implication du secteur privé, chemin de fer, sécurité routière, etc.), énergie, société de l'information (communications électroniques, Internet et cyber- sécurité), environnement, science et technologie, santé publique, etc.

L'Union européenne et Israël vont, d'autre part, coopérer sur des « questions horizontales », c'est-à-dire engager une coopération via différentes agences et entités communautaires : l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, Eurojust (Unité de coopération judiciaire), Europol (Office européen de police), le Collège européen de police, l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA), l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA), l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), l'Agence spatiale européenne (ESA), le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

S'agissant de ces nouvelles avancées, les Vingt-Sept soulignent à plusieurs reprises qu'elles « suivent la structure du Plan d'action » UE-Israël. Un diplomate européen à Bruxelles très au fait de ce dossier, insiste sur ce point : « Il ne s'agit que de l'approfondissement de la mise en œuvre du Plan d'action actuel. Politiquement, il y avait un accord, depuis l'année dernière, pour effectuer un travail technique et commencer à réfléchir à d'autres secteurs de coopération, mais ce n'est en aucun cas un rehaussement des relations bilatérales. »

Dont acte. Il serait cependant douteux que l'Autorité palestinienne, déjà fortement déçue de la pusillanimité européenne face à l'Etat juif, ait une lecture aussi bénigne de ce renforcement de l'association entre Israël et l'UE.

Laurent Zecchini (Jérusalem, correspondant)

• Emplacement : [Vous êtes ici : Accueil > ARCHIVES >](#)

• Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/L-Union-europeenne-va-approuver-une-importante-acceleration-de-la-cooperation>

